

COMPTE-RENDU DU CA DU 13 NOVEMBRE 2019

Présent(e)s : Patrick Braeckman, Jocelyne Van Binneveld , Ginette Pariselle, Sarah Cainaud, Florence Collette, Françoise Roussi, Marie De Goer, Martine Gaultier, Mireille Bourgeois-Kindt.
Excusé : Patrick Lespagnol.

1) Président de séance : Patrick Braeckman secrétaire : Mireille Bourgeois-Kindt.

2) Démission du président

Eric lit sa lettre de démission de président et de membre du CA . Il restera cependant coordinateur de produit. Il laisse un suivi écrit des tâches en cours avec les dossiers correspondants et ne souhaitant pas entamer une discussion avec les membres du CA, quitte la séance. Le CA prend acte de la démission du président.

Une discussion commence sur la suite à donner mais Mireille demande à ce que deux inexactitudes qu'elle a repérées dans le compte-rendu de CA d'octobre soient corrigées avant de poursuivre. Elle précise en avoir informé le matin même le président par téléphone, celui-ci est d'accord pour cette démarche mais a demandé d'attendre son départ de la salle pour aborder le sujet. Ceci concerne le point n°4 intitulé « contrôle des comptes de l'association par un cabinet d'experts-comptables » La nouvelle formulation proposée est la suivante :

première proposition : mission de vérification des comptes 2019 avec production d'un rapport pour 660€ TTC. Cette proposition est non validée par le CA par 6 voix contre, 4 abstentions (dont les 3 trésoriers qui ne souhaitaient pas peser sur le vote pour éviter d'être juge et partie). et une voix pour. Le CA trouve la prestation trop chère et craint un surcroît de travail pour les trésoriers à la veille de l'AG.

2ème proposition : projet de collaboration pour l'exercice comptable 2020, avec suivi administratif, enregistrement comptable, révision des comptes et conseil, pour un total de 1036,80€ sur l'année. Le CA vote pour le principe à l'unanimité mais prévoit de faire un appel d'offres en ce sens, à partir d'un cahier des charges qu'il aura établi.

Cette nouvelle formulation est acceptée par le CA à l'unanimité des présents. Elle annule et remplace l'ancienne formulation présente dans le compte-rendu du CA du 16 octobre 2019.

Florence précise qu'il faut une validation du cahier des charges par l'AG.

La discussion reprend autour de textes officiels fournis par Martine et d'une lettre laissée par Patrick Lespagnol donnant son sentiment sur la suite à donner. Patrick Braeckman propose une direction collégiale. Sarah propose également une direction collégiale avec la désignation d'un représentant légal. Le CA se prononce à l'unanimité des présents pour une direction collégiale mais il n'y a pas de volontaires pour prendre la responsabilité de représentant légal. Le CA rédige un mot aux adhérents pour les informer : « Suite à la démission du président du Panier de Germaine en date du 13 novembre 2019, les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, ont décidé d'assurer collégalement l'administration de l'association jusqu'à l'AG du dimanche 19 janvier 2020. Si le Greffe des Associations l'exige, un représentant légal sera désigné et la collégialité maintenue. »

3) Point sur les tâches en cours ou terminées (à partir des notes laissées par le président)

a) lecture du nouveau bail. Le CA constate qu'un état des lieux a été fait mais que trois problèmes ne sont pas mentionnés. Le CA demande une annexe sur trois points : infiltrations par grosses pluies dues au local semi-enterré, insuffisance des rehaussements du puits d'écoulement des eaux de pluie et fuites provenant de la toiture. Sarah et Ginette s'occupent de contacter le propriétaire. Ginette fera le courrier à lui remettre .

b) connexion Internet: Le CA charge Jocelyne de contacter Free.

c) Test du logiciel Cagette.com : Sarah pense intéressant d'essayer Cagette.com, d'autant que Françoise, Florence et Martine constatent très souvent des bugs d'Ancolie sur la trésorerie, certaines écritures ou la liste des adhérents. Sarah propose un groupe composé d'un coordinateur, un trésorier, un producteur et un adhérent. Clément, notre maraîcher du vendredi, qui utilise déjà ce logiciel dans d'autres associations, s'est proposé pour faire le test sur les légumes du vendredi tout en faisant les vraies commandes sur Ancolie. (Le test fonctionne à vide sans impact sur les commandes habituelles). Le groupe sera constitué de Clément, Jocelyne et Florence, Sarah et un adhérent volontaire. On demandera à Patrick Lespagnol de piloter le projet puisqu'il y a participé depuis le début.

d) Dossier à envoyer à la DDFIP (déclaration fiscale).

Il faut simplement s'assurer que l'on est dans la légalité . Il y a un dossier à remplir. Martine s'en charge.

e) Déclaration du changement de dirigeant : Martine se renseigne et fait le nécessaire.

4) Ce point sur la suite à donner à la réunion Alimenterre avec les éleveurs est reportée au prochain CA .

5) Point sur la mise en caissettes nominatives des produits restants en fin de permanence. L'expérience en cours fait ressortir une charge importante de travail mais vu le nombre d'erreurs constatées, il est décidé de poursuivre l'expérience. Le groupe MMMGJ (Marie, Martine, Mireille, Ginette, Jocelyne) qui gère les prépermanences pour une bonne tenue des permanences continue à réfléchir à la question.

6) Questions diverses.

Sarah demande que soient traitées quatre questions :

a) préparation de l'AG : Patrick propose de déterminer le lieu et l'heure de l'AG. Ce sera à 14h30 (accueil café) à la salle des fêtes de St Germain les Belles. Il se charge de réserver la salle.

b) Contrôleur aux comptes 2019 : personne jusqu'à présent ne s'est proposé suite à l'appel à volontaires lancé par Eric pour obtenir deux personnes à l'exception de J.L. Meffre.

c) Coordination poulet : Edwige quittant la région la place est libre. On recherche un volontaire.

d) Cotisations des producteurs : reporté au prochain CA vu l'heure tardive.

La séance est levée à 23h20.

Prochain CA : lundi 25 novembre à 20h.